Réussir son projet immobilier
Votre parcours Client

AXA BANQUE
réinventons la banque

Nous vous remercions d'avoir choisi AXA Banque pour votre projet immobilier. Pour bien comprendre et préparer ensemble les prochaines étapes, vous trouverez ci-dessous votre mode d'emploi.

1 Prendre connaissance de notre proposition de financement

Suite à notre échange, votre conseiller AXA Banque vous a adressé une proposition de financement personnalisée établie en fonction des informations que vous lui avez communiquées. **Cette proposition est valable 15 jours à compter de votre demande initiale.**
Ce que vous devez faire : Convenir d'un rendez-vous téléphonique avec votre conseiller AXA Banque pour valider notre proposition de financement et si besoin l'affiner (par téléphone au 0 970 808 088 choix 3).

2 Votre conseiller vous adresse votre demande de prêt

Une fois votre projet immobilier stabilisé (plan de financement, garantie, assurance, …), votre conseiller AXA Banque vous adressera par voie postale votre demande de prêt.

3 Constituer et envoyer votre dossier "papier"

Ce que vous devez faire : Rassembler les pièces justificatives demandées pour constituer votre dossier, prendre connaissance de votre demande de prêt, retourner votre dossier "papier" signé par voie postale en courrier simple à l'adresse suivante : **AXA Banque – Service Crédit Immobilier**
203-205 Rue Carnot
94138 Fontenay-sous-Bois Cedex

4 Votre conseiller accuse réception de votre dossier

A réception de votre dossier, **votre conseiller AXA Banque prend contact avec vous** pour vous confirmer sa réception et vous indiquera sous quel délai votre demande sera traitée.

5 Votre conseiller vous informe de la décision finale

Après étude de votre dossier, **votre conseiller AXA Banque prend contact avec vous** pour vous informer de la décision finale. En cas d'accord, votre offre de prêt sera éditée et vous sera adressée par voie postale ainsi que (pour information) par email.

6 Compléter, parapher, accepter et envoyer votre offre

A tout moment, votre conseiller AXA Banque reste à votre disposition pour vous accompagner
Ce que vous devez faire : Réceptionner votre offre de prêt, en prendre connaissance, bien suivre les instructions qui vous seront communiquées avec l'offre.

7 Prendre rendez-vous chez votre notaire

Ce que vous devez faire : Sauf s'il s'agit d'un rachat de prêt**,** prendre rendez-vous chez votre notaire pour la signature de l'acte de vente, faire parvenir à AXA Banque votre appel de fonds, préparer les démarches nécessaires pour le règlement des frais de notaire et/ou le montant de l'apport personnel.

8 Obtenir les fonds et conclure la transaction

Dès sa réception de la demande de déblocage des fonds et la levée des éventuelles conditions suspensives et résolutoires, votre chèque de banque sera envoyé par voie postale (soit au notaire, au promoteur ou encore aux entreprises de construction).
C'est le moment de signer l'acte de vente et de passer chez votre notaire. C'est la concrétisation de votre projet, vous allez devenir propriétaire.

AXA Banque, S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 69 467 904 € - 542 016 993 RCS Créteil.
Siège Social : 203 /205 rue Carnot 94 138 Fontenay-sous-Bois Cedex.
Intermédiaire en assurance pour le compte d'AXA France Vie et AXA France Iard – N° ORIAS 07 025 377